

Sans mémoire, nous pourrions passer chaque jour de la clarté à la nuit (et inversement) sans nous en rendre compte, car les changements d'intensité lumineuse sont trop lents pour être perçus par la pupille humaine. C'est la mémoire qui nous fait prendre conscience à posteriori de l'alternance du jour et de la nuit.

Gavée par trop d'informations inutiles, la mémoire s'émousse.

Abrutie par un excès de stimulation sensorielle, la conscience s'endort.

Et notre civilisation s'enfonce ainsi dans l'obscurité spirituelle, avec le délitement social, la dégradation environnementale, la dérive faustienne de la génétique et des biotechnologies, et l'abrutissement de masse - entre autres symptômes - par lesquels elle se traduit.

Le principe de la grenouille dans la marmite d'eau est un piège dont on ne se méfie jamais trop si l'on a pour idéal la recherche de la qualité, de l'amélioration, du perfectionnement, si l'on refuse la médiocrité, le statu quo, le laisser faire.

Incidentement, ce principe fonctionne aussi au positif et même en cela il peut nous jouer des tours. Les efforts que l'on fait quotidiennement provoquent eux aussi des changements - positifs, cette fois - mais parfois trop faibles pour être immédiatement perçus ; ces améliorations sont pourtant bien là, et à ne pas les observer, certains se laissent décourager à tort.

Comment, alors, ne pas succomber au piège du principe de la grenouille dans la marmite d'eau, individuellement ou collectivement ?

En ne cessant d'accroître sa conscience, d'une part, et en conservant un souvenir intact de l'idéal et des buts que l'on s'est fixés.

L'entraînement et le développement de la conscience sont l'un des points communs de toutes les pratiques spirituelles : conscience de soi, conscience du corps, conscience du langage, conscience de ses pensées, conscience de ses émotions, conscience d'autrui, etc. Au delà de tout dogme, de toute doctrine, de toute idéologie, l'élargissement et l'accroissement de la conscience devraient donc être considérés - bien plus que le développement des seules facultés intellectuelles - comme un comportement fondateur de notre statut d'humain et comme un moteur indispensable à notre évolution.

Texte tiré de "La grenouille qui ne savait pas qu'elle était cuite... et autres leçons de vie", Olivier Clerc, Editions JC Lattès, Paris, 2005.



TOTALEMENT INDÉPENDANT ET GRATUIT JUSTE CITOYEN

S
O
M
M
A
I
R
E
PAGE 3

On N'est
Pas
Encore
Cuits!



L'eau commence à frémir...

Il est temps de rebondir!

LES 10 STRATÉGIES DE MANIPULATION À TRAVERS LES MÉDIAS

Par Noam Chomsky

Pour PRESENZA Boston, 21/09/10

Le linguiste nord-américain Noam Chomsky a élaboré une liste des « Dix Stratégies de Manipulation » à travers les médias. Nous la reproduisons ici. Elle détaille l'éventail, depuis la stratégie de la distraction, en passant par la stratégie de la dégradation jusqu'à maintenir le public dans l'ignorance et la médiocrité.

Ne me jetez pas sur la voie publique, donnez-moi plutôt à vos amis!



L'EDITO

Automne 2010,

saison de grève, de manifestations, et voici un petit nouveau qui débarque dans vos rues! Original et complètement gratuit, **On N'est Pas Encore Cuits!** existera tant que vous serez assez culottés pour le diffuser. Vous avez entre les mains un petit journal sans prétention, fruit d'un travail collectif, dont le but est d'injecter un peu de **vérité et d'espoir dans des quotidiens rythmés par la désinformation.**

Nous vous invitons à le photocopier sans vergogne, que ce soit au bureau, ou à Pôle Emploi pour le distribuer gratuitement au plus de personnes possible.

Nous y écrivons **nos analyses personnelles** de la situation politique sociale et économique en France comme dans le reste du monde. Nous vous parlerons aussi de l'organisation de l'**Ecoarxa de de Barcelone**, une organisation de 26 collectifs, qui tisse des liens entre des alternatives existantes pour faire émerger des **solutions durables** aux conséquences de la crise, et plus largement, à celles générées par le **système** qui nous tient.

Que vous soyez de nature frileuse, réfléchie, ou à agir, nous espérons que vous participerez avec nous à cette aventure .

Vous pourrez, si vous le souhaitez

prendre contact avec l'équipe de **rédaction** que ce soit pour participer à l'écriture du prochain numéro, ou rejoindre le collectif le plus proche de chez vous. S'il n'en existe pas déjà un, cela impliquera la création d'un nouveau groupe

local!

Nous allons aussi **vous inviter à aller plus loin**, par le biais de sources sur le net, de bouquins ou de presse alternative. Nous n'avons pas la prétention de vous indiquer le sens de la marche, mais de vous donner **des moyens de construire votre propre opinion**

Dans le monde dans lequel nous vivons, la presse a beau être libre, les liens entre les journalistes et la politique sont tels que l'information est tronquée.

Quand une **chaîne de télévision**, un

La presse a beau être libre, les liens entre les journalistes et la politique sont tels que l'information est tronquée.

journal ordinaire, instillent **la peur** dans les esprits, il ne désirent pas vous laisser libre de penser, mais vous faire abonder dans leur sens. Chez On N'est Pas Encore Cuit! nous voulons vous laisser libre de réflexion. **Votre sens critique nous est cher.**

C'est là notre salaire, et sur cela que repose la réussite de cette initiative.

La Prune

SOMMES NOUS DEJA A MOITIE CUITS?

Imaginez une marmite remplie d'eau froide, dans laquelle nage tranquillement une grenouille. Le feu est allumé sous la marmite. L'eau se chauffe doucement. Elle est bientôt tiède. La grenouille trouve cela plutôt agréable et continue de nager. La température commence à grimper. L'eau est chaude. C'est un peu plus que n'apprécie la grenouille ; ça la fatigue un peu, mais elle ne s'affole pas pour autant. L'eau est maintenant vraiment chaude. La grenouille commence à trouver cela désagréable, mais elle est aussi affaiblie, alors elle supporte et ne fait rien. La température de l'eau va ainsi monter jusqu'au moment où la grenouille va tout simplement finir par cuire et mourir, sans jamais s'être extraite de la marmite.

Plongée dans une marmite à 50°, la grenouille donnerait immédiatement un coup de pattes salutaire et se retrouverait dehors.

Cette expérience (que je ne recommande pas) est riche d'enseignement. Elle montre que lorsqu'un changement négatif s'effectue de manière suffisamment lente, il échappe à la conscience et ne suscite la plupart du temps pas de réaction, pas d'opposition, pas de révolte.

C'est exactement ce qui se produit dans la société où nous vivons. D'année en année, on observe une constante dégradation des valeurs, laquelle s'effectue cependant assez lentement pour que personne - ou presque - ne s'en offusque. Pourtant, comme la grenouille que l'on plonge brusquement dans de l'eau à 50°, il suffirait de prendre le Français moyen du début des années 80 et, par exemple, de lui faire regarder la TV d'aujourd'hui ou lire les journaux actuels pour observer de

sa part une réaction certaine de stupéfaction et d'incrédulité. Il peinerait à croire que l'on puisse un jour écrire des articles aussi médiocres dans le fond et irrespectueux dans la forme que ceux que nous trouvons normal de lire aujourd'hui, ou que puisse passer à l'écran le genre d'émissions débiles qu'on nous propose quotidiennement. L'augmentation de la vulgarité et de la grossièreté, l'évanouissement des repères et de la moralité, la relativisation de l'éthique, se sont effectués de telle façon - au ralenti - que bien peu les ont remarqués ou dénoncés.

De même, si nous pouvions être subitement plongés en l'an 2022 et y observer ce que le monde sera devenu d'ici là, s'il continue de dévaler la pente sur laquelle il se trouve, nous en serions sans doute encore plus interloqués, tant il semble que le phénomène s'accélère (accélération rendue possible par la vitesse à laquelle nous sommes bombardés d'informations nouvelles et en oublions le reste). Notons d'ailleurs que les films futuristes s'accordent pour ainsi dire tous à nous présenter un futur certes « hyper-technologique » mais surtout des plus lugubres.

Chaque fois qu'un changement est trop faible, trop lent, il faut soit une conscience très aiguë, soit une bonne mémoire pour s'en rendre compte. Il semble que l'une et l'autre soient aujourd'hui chose rare.

Sans conscience, nous devenons moins qu'humains.

CE QUE NOUS CROYONS

Nous savons de source sûre que notre pays est de plus en plus riche. Il suffit pour cela de regarder les chiffres du PIB depuis 40 ans; la production de richesse va grandissant malgré un taux chômage de plus en plus fort. Dans les faits, les progrès technologiques sont tels que nous avons de moins en moins besoin de travailler pour produire de plus en plus.

Est-il donc logique de vouloir valoriser et généraliser le travail salarié sous rapport salarial?

Est-il logique d'en faire une contrainte conditionnant la qualité de vie de chacun?

Faut-il rappeler qu'au delà de tout l'aspect économique, l'urgence écologique est de plus en plus prégnante? La nécessité de produire pour consommer doit-elle rester au centre de nos préoccupations? **N'y a-t-il pas d'autres moyens de s'assurer une vie digne, de pourvoir à nos besoins fondamentaux?**

LE DISCOURS DE SARKOZY RASSURE:



Nous avons besoin de lumière, mais l'obscurantisme s'installe sur nos vies régies par la nécessité de l'argent et l'interdiction de

réfléchir. L'humanisme plaçait l'Homme au centre de toutes choses, là où aujourd'hui la notion de profit occupe le devant de la scène. Comment avec des valeurs tronquées pouvons nous imaginer redresser la barre? **Est-il possible de continuer à confier à une élite le pouvoir de gouverner le « troupeau »?**

On veut nous faire gober que rien d'autre n'est possible, mais il y a bien d'autres possibles que celui offert par le capitalisme. La meilleure réponse à apporter à nos besoins, nos revendications, se trouve dans la mobilisation populaire, mais ne nous contentons pas de manifester une fois par semaine. Entamons une réflexion ouverte à tous, cherchons à élargir notre champs de possibilités, et agissons sans rien attendre des politiques, des syndicats ou des médias.

Il est clair que remportée ou non, la bataille pour les retraites n'est qu'un début, et gardons nous bien de tout réduire à cette seule lutte. Il est avant tout question de justice sociale, d'éducation, de santé, de liberté individuelles et collectives, de respect de l'environnement, et la liste n'est pas exhaustive.

Nous arrivons durant ce conflit pour toutes ces raisons conjuguées. Nous ne voulons pas voir passer à la trappe le problème de fond. Nous rejetons la réforme des retraites, mais nous ne croyons pas en la retraite à 60 ans, ni au culte du travail salarié d'ailleurs... Nous refusons de nous laisser cuire sans résister.

ET VOUS?

La Prune

Sommaire



L'édito

page 2

Dix stratégies de manipulation des masses

Source: *Pressenza Boston*

pages 4 à 6

Chanson pour un chômeur

page 7

DOSSIER: Lumière sur la LOPPSI 2

pages 8 à 16

Etat des lieux de la condition humaine en France

pages 17 à 22

Sommes-nous déjà à moitié cuits?

pages 23-24

Sommaire du prochain numéro

page 13

Réflexions en vrac

page 15

EDWARD BERNAIS, inventeur de la propagande démocratique

Dans le livre intitulé *Propaganda*, le neveu de Sigmund Freud explique lui-même de quelle manière il a procédé pour que la propagande mène le peuple sans même qu'il s'en rende compte. Disponible sur *dailymotion*, environ 20 minutes.

NOAM CHOMSKY, intellectuel du contre pouvoir Chomsky et cie en DVD ou en streaming audio sur *là-bas.org*

BERNARD FRIOT, sociologue, un avis intéressant sur les retraites

L'enjeu des retraites, B.Friot, Editions La Dispute, Travail et salariat. mars 2010

Des Là-bas si j'y suis, (sur *la-bas.org*).

Sur les retraites :

http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=1965&var_recherche=%27enjeu+des+retraites

Sur l'oligarchie en France:

http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=1981&var_recherche=oligarchie

Sur Pôle emploi:

http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=1874&var_recherche=%27avenir+radi%E9

Pour nous contacter: onestpasencorecuits@gmail.com

LES 10 STRATÉGIES DE MANIPULATION À TRAVERS LES MÉDIAS

Source *Pressenza Boston* 21.09.2010

LA STRATÉGIE DE LA DISTRACTION

Élément primordial du contrôle social, la stratégie de la diversion consiste à **détourner l'attention du public** des problèmes importants et des mutations décidées par les **élites politiques et économiques**, grâce à un **déluge continu de distractions et d'informations insignifiantes**. La stratégie de la diversion est également indispensable pour empêcher le public de s'intéresser aux connaissances essentielles, dans les domaines de la science, de l'économie, de la psychologie, de la neurobiologie, et de la cybernétique. « **Garder l'attention du public distraite, loin des véritables problèmes sociaux, captivée par des sujets sans importance réelle. Garder le public occupé, occupé, occupé, sans aucun temps pour penser; de retour à la ferme avec les autres animaux.** » Extrait de "Armes silencieuses pour

«Le public a toujours tendance à espérer naïvement que tout ira mieux demain »

guerres tranquilles"

CRÉER DES PROBLÈMES, PUIS OFFRIR DES SOLUTIONS

Cette méthode est aussi appelée « **problème-réaction-solution** ». On crée d'abord un

problème, une « situation » prévue pour susciter **une certaine réaction du public**, afin que celui-ci soit lui-même **demandeur des mesures qu'on souhaite lui faire accepter**. Par exemple: laisser se développer la violence urbaine, ou organiser des attentats sanglants, afin que le public soit demandeur de lois sécuritaires au détriment de la liberté. Ou encore : **créer une crise économique pour faire accepter comme un mal nécessaire le recul des droits sociaux et le démantèlement des services publics.**

LA STRATÉGIE DE LA DÉGRADATION

Pour faire accepter une mesure inacceptable, il suffit de **l'appliquer progressivement, en « dégradé », sur une durée de 10 ans**. C'est de cette façon que des conditions socio-économiques radicalement nouvelles avec une certaine probabilité, une réponse ou une réaction aussi dénuée de sens critique que celles d'une personne de 12 ans ». Extrait de « Armes silencieuses pour guerres tranquilles »

LA STRATÉGIE DU DIFFÉRÉ

Une autre façon de faire accepter une décision impopulaire est de la présenter comme « **douloureuse mais nécessaire** », en obtenant l'accord du public dans le présent pour une application dans le futur. **Il est toujours plus facile d'accepter un sacrifice futur qu'un sacrifice immédiat**. D'abord parce que l'effort n'est pas à fournir tout de suite. Ensuite parce que le public a

Le pactole dont il était question plus haut, est tout simplement la somme des profits générés par le travail de la masse salariale, et le fruit de la modération salariale (qui devrait être redistribuée sous forme de cotisations, dans nos institutions sociales).

En nous abêtissant à grand renfort de TRAVAILL

E/CONSOMME nos élites (politiques, financières) sont sûres que nous serons plus nombreux à accepter de tourner dans la toute petite boucle qu'ils ont prévue à cet effet. Les élites médiatiques elles, injectent la peur

« Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genou »

Étienne de la Boétie

(attentats, délinquance, xénophobie, « **pauvrophobie** ») à dose suffisante pour que tout le monde aille dans le même sens et accepte sa condition. Ils nous considèrent comme un troupeau, tout juste nourrit pour ne pas (trop) crever, destiné à alimenter ses bergers...

C'est toute cette réflexion qui nous amène à vous suggérer de poser un autre oeil sur

la réforme des retraites. Nous désapprouvons une partie du travail des syndicats, que nous considérons pour la plupart, comme des appareils de l'état. Nous leurs sommes reconnaissant de permettre au peuple de se rapprocher la rue pour gueuler, cependant, ils demeurent selon nous une sorte « d'arbitre » du conflit, qui décide de mobiliser ou non, de négocier ce qui ne devrait pas être négociable. Notre passivité, notre docilité, notre besoin de suivre le mouvement, ont engendré ce phénomène désespérant. C'est certainement pour cela que les manifestations ne sont pas animées en dépit du nombre de participants.

La cohésion du ras-le-bol est certes là, mais défiler sous des banderoles que nous savons n'être que des apparences, n'est clairement pas fédérateur. Toute manifestation est aujourd'hui prévue, tracée, de même que les grèves. Comment se faire entendre dans de telles conditions?

CONSUMER, C'EST EXISTER!



républicaine devient risible. Comment, sans représentativité dans l'hémicycle ou au Sénat, pouvons-nous estimer que nos institutions respectent notre dépôt de souveraineté populaire?

« Celui qui contrôle les médias contrôle les esprits. »

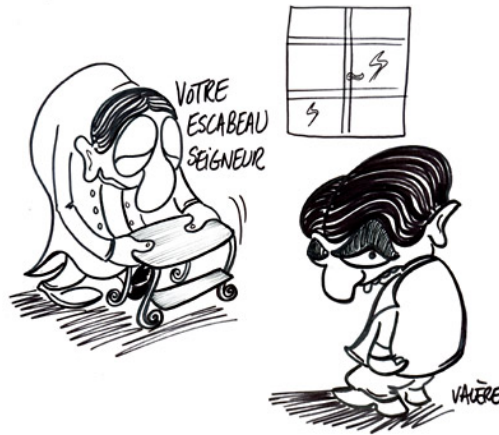
Jim Morrisson

Nos intérêts ne sont pas servis par nos institutions, le vote de lois liberticides dans la quasi clandestinité est une illustration de cet état de fait. Le refus par les politiques, de porter une analyse profonde et honnête sur le taux d'abstention et de nuls en périodes électorales, est lui aussi une preuve du foutage de gueule ambiant. Le peuple sème des indices de son dégoût pour les simagrées systémiques en costume démocratique, nous sommes de plus en plus nombreux à avoir conscience du peu d'intérêt qu'on porte à nos aspirations, à ce que nous voulons pour demain. Même les manifs, les grèves - nos seuls moyens d'expression citoyenne - se retrouvent malmenées, surtout depuis qu'on nous a imposé le service minimum. Ajoutons une pincée de prophétie auto-réalisante à coup de « quand il y a une grève en France, ça ne se voit pas » et voilà la voix du peuple sérieusement éraillée.

Finalement, le néo libéralisme est bien la recherche d'une grande et belle liberté, mais uniquement accordée à une infime partie de la population, qui utilise l'autre et la contrôle grâce au nerf de la guerre (le salaire, la retraite... Une fois de plus, l'argent!). Les médias rendent la consommation nécessaire

à l'existence d'un « moi », les politiques sapent le droit du travail afin que l'employé accepte tout et n'importe quoi, dans la crainte de perdre son salaire; dans l'imaginaire du petit peuple, le travail est une sorte d'accomplissement pour la reconnaissance d'un « moi » au regard d'autrui. Le « Français d'en bas » se tue à la tâche en y allouant les trois quarts de son temps - de sa vie! - l'oligarchie passe ramasser le pactole.

SARKO NE VOIT PAS LES GRÈVES



Enfin, le travail - particulièrement le travail ouvrier, mais n'oublions pas les autres employés, cadres, etc... - empêche la réflexion. Il fatigue l'esprit, et grignote tant notre temps qu'il est souvent impossible d'en allouer à lire, écrire, s'informer, analyser. On préfère de loin se distraire, consommer... Réfléchir, aujourd'hui, ce n'est pas vu comme étant très « tendance », c'est bien moins « fun » que d'acheter le dernier Iphone... Nous utilisons ces soupapes pour ne pas pêter les plombs. Est-ce cela, être "libres et égaux en droit"?!

toujours tendance à espérer naïvement que « tout ira mieux demain » et que le sacrifice demandé pourra être évité. Enfin, cela laisse du temps au public pour s'habituer à l'idée du changement et l'accepter avec résignation lorsque le moment sera venu.

S'ADRESSER AU PUBLIC COMME À DES ENFANTS EN BAS-ÂGE

La plupart des publicités destinées au grand-public utilisent un discours, des arguments, des personnages, et un ton particulièrement infantilissants, souvent proche du débilissant, comme si le spectateur était un enfant en bas-âge ou un handicapé mental. Plus on cherchera à tromper le spectateur, plus on adoptera un ton infantilissant.



PARTICIPER A L'ECRIURE, A LA DISTRIBUTION DE
On N'est Pas Encore Cuits!

onestpasencorecuits@gmail.com

Sur simple demande, ou directement à partir de l'onglet document, retrouvez ce numéro et ceux à venir!

VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SONT BIENVENUS

Après Paul le Poulepe :
RAYMOND LE VEAU SE PRONONCE POUR 2012.



Pourquoi?

« Si on s'adresse à une personne comme si elle était âgée de 12 ans, alors, en raison de la suggestibilité, elle aura, avec une certaine probabilité, une réponse ou une réaction aussi dénuée de sens critique que celles d'une personne de 12 ans ». Extrait de « Armes silencieuses pour guerres tranquilles »

FAIRE APPEL À L'ÉMOTIONNEL PLUTÔT QU'À LA RÉFLEXION

Faire appel à l'émotionnel est une technique classique pour court-circuiter l'analyse rationnelle, et donc le sens critique des individus. De plus, l'utilisation du registre émotionnel permet d'ouvrir la porte d'accès à l'inconscient

En appliquant des coupes monumentales dans le budget de l'Education Nationale, le gouvernement prépare nos enfants à devenir le troupeau de demain. On les formate à inculquer des connaissances, sans stimuler leur esprit critique.

pour y implanter des idées, des désirs, des peurs, des pulsions, ou des comportements...

Maintenir le public dans l'ignorance et la bêtise

FAIRE EN SORTE QUE LE PUBLIC SOIT INCAPABLE DE COMPRENDRE LES TECHNOLOGIES ET LES MÉTHODES UTILISÉES POUR SON CONTRÔLE ET SON ESCLAVAGE.

« La qualité de l'éducation donnée aux classes inférieures doit être la plus pauvre, de telle sorte que le fossé de l'ignorance qui isole les classes inférieures des classes supérieures soit et demeure incompréhensible par les classes inférieures ». Extrait de "Armes silencieuses pour guerres tranquilles"

ENCOURAGER LE PUBLIC À SE COMPLAIRE DANS LA MÉDIOCRITÉ

Encourager le public à trouver « cool » le fait d'être bête, vulgaire, et inculte...

REMPLENER LA RÉVOLTE PAR LA CULPABILITÉ

Faire croire à l'individu qu'il est seul responsable de son malheur, à cause de l'insuffisance de son intelligence, de ses capacités, ou de ses efforts. Ainsi, au lieu de se révolter contre le système économique, l'individu s'auto-dévalue et culpabilise, ce qui engendre un état dépressif dont l'un des effets est l'inhibition de

6

l'action. Et sans action, pas de révolution!...

CONNAÎTRE LES INDIVIDUS MIEUX QU'ILS NE SE CONNAISSENT EUX-MÊMES

Au cours des 50 dernières années, les progrès fulgurants de la science ont creusé un fossé croissant entre les connaissances du public et celles détenues et utilisées par les élites dirigeantes. Grâce à la biologie, la neurobiologie, et la psychologie appliquée, le « système » est parvenu à une connaissance avancée de l'être humain, à la fois physiquement et psychologiquement. Le système en est arrivé à mieux connaître l'individu moyen que celui-ci ne se connaît lui-même. Cela signifie que dans la majorité des cas, le système détient un plus grand contrôle et un plus grand pouvoir sur les individus que les individus eux-mêmes.

Noam CHOMSKY



ce monde surfait, superficiel, de fausse abondance. Le travail se monnaie contre un salaire, qui permet de payer un loyer (souvent démesuré), et d'acheter dans des supermarchés (car les alternatives sont trop rares et plus chères) de la nourriture « poison », pour pouvoir continuer à (sur)vivre afin à travailler...

« Dans notre société de consommation et d'épargne, un homme qui a de l'argent est un homme considéré.

Un homme qui n'en a pas est également un homme considéré, mais lui, comme un pauvre type. »

Pierre Dac

Mais comment nous sommes nous à ce point laissés bernés? C'est simple; en France, médias et politiques ont les mêmes patrons, L'OLIGARCHIE!

Côté médias, les 20minutes, Direct Soir, les Figaro, et autres TF1, M6, Europe 1, Njrj etc... (liste non exhaustive) sont la partie visible de l'iceberg. En creusant un peu plus loin, vous trouverez des noms tels que Bouygues, Lagardère, LVMH et compagnie. Cela illustre sans grand mal toute la mécanique néo libérale: **Acquérir les médias qui ont le plus d'impact afin de véhiculer la pensée dominante, celle du pouvoir, qui sert les intérêts de l'oligarchie.** En ayant placé de ses amis journalistes à la tête des chaînes de télévisions et des radios publiques, notre Césarion nous démontre, par a+b qu'il maîtrise particulièrement bien ce chapitre...

Côté politique, il suffit de retra-

cer la campagne du candidat Sarkozy aux élections présidentielles de 2007. Le discours populiste de ce type qui parlait « comme nous » ne pouvait que séduire; il voulait revaloriser le travail, il parlait de justice sociale, et dès qu'il a été élu, il s'est rué au Fouquet's avec sa bande d'amis oligarques. Depuis, les noms de Bolloré, Bouygues, Betcourt, sifflent à nos oreilles

quasi quotidiennement. Nous avons tous, dans notre entourage, des personnes qui ont voté pour plus de sécurité et plus d'argent par plus de travail. Ça vous paraît dingue, mais pensez-vous sincèrement que voter pour Royal aurait changé quelque chose? Il est clair que non, car le démantèlement de l'État providence aurait certainement été plus doux mais le sens du processus serait resté le même. La seule différence finalement, entre un gouvernement de Droite et un gouvernement de Gauche, c'est la vitesse à laquelle nous allons dans le mur. C'est d'ailleurs là notre problème, parmi tous les présidentiables, aucun ne peut se targuer d'être imperméable au pouvoir de l'oligarchie, pas même le petit facteur. La place est clairement trop bonne!

Dernier constat dans cette veine, le manque de représentativité populaire, véritable lacune de notre temps. Les médias et les politiques ne sont pas ouverts à toute la population. Là encore, la devise



Arrêt sur image tiré du film *Invasion à Los Angeles* de John Carpenter (1988)
Critique de l'amérique de Reagan, et plus largement, du néo-libéralisme.

est grossièrement la suivante:
« Comme on travaille, on est méritant. On gagne un salaire qui permet de bien vivre, et de se payer des extras. Ce sont ces extras qui font notre bonheur, on en est convaincu. Celui qui n'a rien est un raté, un cas, un fainéant, un bon à rien... »

C'est ainsi qu'il est devenu monnaie courante de catégoriser les autres. En entrant dans cette illusion du travail méritant salaire (sous entendu, la paresse mérite « peanuts ») on a ouvert la porte à **des discours dénués de toute humanité.**

C'est d'ailleurs aujourd'hui, ce à quoi nous assistons lorsque l'on décrypte les politiques en place concernant les ROM les lois et propos visant à stigmatiser les musulmans de France. **Le « diviser pour mieux régner » de Machiavel est consciencieusement appliqué, doublé de la stratégie hitlérienne du bouc-émissaire.** Il suffit de revenir sur les discours passionnés

de Sarkozy et ses sbires quant à la précédente réforme des régimes spéciaux, autre volet des retraites: **Le gouvernement a lui-même attisé les jalousies en menant cette réforme sur le terrain des différences (injustices) entre régime du public, et du privé :** De nombreux salariés du privé ont estimé « juste » de revoir à la hausse le nombre d'années de cotisation pour les régimes de retraite du public, au lieu de réclamer une baisse de leur nombre d'années de cotisation! **L'individualisme est devenu un art de vivre, puisqu'il s'inscrit dans la logique concurrentielle dans laquelle nous baignons au quotidien.**

Nous ne sommes pas pour autant dans l'auto-flagellation car l'appareil systémique est assez bien rôdé pour nous avoir, plus ou moins longtemps, bercés d'illusions. Encore aujourd'hui, malgré des alternatives existantes, **il est difficile de sortir complètement de**



« Encourager le public à se complaire dans la médiocrité. »

CHANSON POUR UN CHÔMEUR

Par Jean-Luc et Benjamin

Chômeur en situation précaire
Il est l'heure, réveille-toi

Maçons, ouvriers ou secrétaires,
Sois solidaire, à pôle emploi

Passer au futur, ce n'est pas dur,
Si tu as peur des radiations,

Rejoins nos manifestations

A pôle emploi, on t'accueillera,
Te demandera quoi faire de toi

Si tu ne t'y sens pas bien,
T'iras à l'espace entretien

Si des fois, t'as les foies
De travailler, reste chez toi

Et pis y'a pôle emploi qu'est là

Ils t'aideront dans tes démarches
Mais y a peu de chance que ça marche

Vu qu'il n'y a plus de boulot
Mange des fayots ou des bulots

Si d'aventure tu te sens vide
A France télécom, on se suicide

Le travail ça rend trop speed

Alors allonge toi sur la paille
Et pense aux bonnes choses de la vie

On s'ra avec toi vaille que vaille
On peut compter sur les amis

Vraiment tu peux vivre sans soucis
Et pour l' travail, non merci

Et pis y a pôle emploi qu'est là

Refrain

Ne rien glander, y a rien qui presse
Y en a qui stressent déjà pour toi

Y en a qui aiment bien travailler
T'en fais pas ils seront payés

Et puis ils iront cotiser
Tu pourras encore bien glander

Reste à glander, certains aiment
travailler

Lumière sur la LOPPSI 2



Voici une loi encore trop peu connue : La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. Comme il s'agit d'un texte fourre tout, nous n'avons pas d'autre choix que de vous en exposer rapidement les axes principaux en espérant que vous continuerez à creuser au delà.

La lettre de Liliane Baie est un résumé de tout l'axe "sécuritaire/liberticide" tandis que le communiqué de l'association Droit Au Logement se penche en détail sur le volet logement présent à l'article 32 ter A.

Nous déplorant qu'en France, nous ayons régulièrement devant les yeux les preuves du non respect de la démocratie. Le peuple est maintenu à l'écart des décisions politiques; le discours est populiste quand il s'agit de séduire, et totalement hors de portée dès que l'élite politique estime devoir "guider le peuple". C'est ce qu'il s'est passé lors du NDN à la constitution européenne et c'est à nouveau ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui.

Nous sommes outrés de faire une fois de plus les frais de votes en catimini, occultés cette fois par le mouvement social contre la réforme des retraites. Alors nous tentons de remplir notre devoir de citoyens, qui est de participer à la démocratie de notre pays; Notre moyen de le faire, c'est de vous informer. Nous espérons que vous en ferez bon usage et offrirez le droit de savoir, à votre entourage.

ÉTAT DES LIEUX DE LA CONDITION HUMAINE EN FRANCE. Réflexion Apolitique cherche Réaction Caustique

L'ÉTROITE BOUCLE DU SYSTÈME

Une existence humaine comporte différentes strates, concentrées sur un temps compté et variable, de la naissance à la mort; famille, vie sociale, épanouissement personnel au travers d'une activité (professionnelle ou non), de loisirs en tous genres, etc... Ces points sont les composantes de nos quotidiens.

Des obligations d'ordre anthropologique dominant ces variantes; il s'agit des **nécessités biologiques qui conditionnent notre vie** : avoir un logement décent, avoir accès à une alimentation saine, complète et en quantité suffisante. Or, nous constatons qu'aujourd'hui encore - mais c'est presque devenu un état de fait! - à l'échelle mondiale comme sur le plan national, tout le monde n'a pas accès à ces conditions réunies malgré tous les progrès faits sur le point du confort entre autres... Bien au contraire, les moyens de vivre une existence digne deviennent chaque jour un peu plus hors de portée pour une belle part d'entre nous; **ils sont remplacés par des moyens de subsistance.**

La misère, elle, est de plus en plus commune. Tout est conditionné par l'argent, et celui-ci, par sa nécessité, son omniprésence, ampute nos existences d'un temps précieux puisque limité.

Lorsque nous parlons de confort, nous ne parlons pas de la télévision dernier cri, mais plutôt d'accès au soin médicaux pour tous, d'accès à une bonne éducation pour tous,

d'accès à la culture pour tous etc...

Nous travaillons donc pour vivre, et passons notre vie à le faire. Mais les nécessités anthropologiques payantes ne sont pas les seules obligations d'adhésion à ce mode de vie. Autre chose est là, tapi dans un recoin sombre de l'esprit, nourrit par l'envie, et non par le besoin. Il s'agit de **la consommation, le moyen d'aliénation par excellence.** Les progrès technologiques en matière de communication ont permis de mieux véhiculer les messages publicitaires selon lesquels « Consommer, c'est exister » au sens psychanalytique du terme.

N'y voyez pas un discours cherchant à nous charger d'une quelconque culpabilité; le changement s'est fait de façon si insidieuse que nous ne pouvons pas le réaliser. Nous percevions uniquement le progrès qui améliorerait nos conditions de vie personnelles (confort, sécurité, accessibilité etc...). Nous ne nous plaçons pas contre le progrès, mais contre la manière de laquelle il est utilisé : **Tout en garantissant l'augmentation du confort de vie d'une part de la population, on nous a formaté de façon à ce que nous alimentions par notre travail - production de richesse - et notre consommation, un système qui vient finalement piller notre temps, notre essence, notre humanité.**

Le pire est que le changement s'est inscrit dans la philosophie actuelle dominante et qu'il apparaît normal et justifié à nombre d'entre nous, que des personnes n'aient pas de quoi vivre. La logique



**DES PROCÉDURES D'URGENCE EXISTENT DÉJÀ, COMME LE PÉRIL
IMMINENT,
OU L'ARRÊTÉ D'INSALUBRITÉ IMMÉDIATE.**

En cas d'atteinte à la salubrité ou la sécurité publique, il existe déjà les procédures d'insalubrité et de péril, appliquées en vertu d es pouvoirs de police du maire (exercés à Paris par le Préfet), pouvoirs de police qui consistent à « assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. » (Art L 2212-2 du CGCT). Ces procédures sont réglementées par différentes dispositions légales, notamment le CCH, et peuvent mener, en cas de péril imminent ou d'insalubrité immédiate :

- à des évacuations, très rapides : l'évacuation en cas de péril peut intervenir en 48h (saisine du TA en référé, l'expert a 24h pour rendre son rapport, les habitants peuvent être évacués immédiatement). Elle est de quelques heures lorsque que le danger est « imminent ».

- à la « destruction des murs, bâtiments ou édifices quelconques, (ou leur renforcement). Lorsqu'ils [...] n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique » (CCH L 511-1).

- À une mesure d'insalubrité d'urgence, par exemple lorsque la santé des habitants est en danger imminent.

Les procédures d'insalubrité peuvent également s'appliquer à des terrains non bâtis, comme cela a été le cas pendant de nombreuses années. C'est en effet par le biais des procédures d'insalubrité (voir par exemple la Loi Vivien du 10 juillet 1970), c'est-à-dire par un traitement social prévoyant le relogement, et non par un traitement répressif chassant les sans-logis, que les bidonvilles ont été résorbés dans les années 1970.

Le CCH, en son article 521-1, définit ceux qu'ils considèrent comme occupants (« l'occupant est le titulaire d'un droit réel conférant l'usage, le locataire, le sous-locataire ou l'occupant de bonne foi des locaux à usage d'habitation et de locaux d'hébergement constituant son habitation principale »).

Encore une fois, on doit remarquer que LES PROCÉDURES DE PÉRIL ET D'INSALUBRITÉ PRÉVUES PAR LE CCH SE PRÉOCCUPENT DU DEVENIR DES OCCUPANTS (CCH 521-1 ET SUIVANTS), EN ORGANISANT UN TRAITEMENT SOCIAL DE CES SITUATIONS, ET NON UN TRAITEMENT RÉPRESSIF.

Madame, Monsieur,

Vous n'ignorez pas les turbulences que traverse actuellement notre pays. De quelque bord politique que vous soyez, vous êtes peut-être, comme nous (ce "nous" englobe les citoyens qui partagent les réflexions à la base de la rédaction de ce texte), touché, voire révolté, qu'une affaire politico-judiciaire qui pourrait se révéler être une affaire d'Etat ne bénéficie pas, pour le moment, du traitement judiciaire indépendant qui semblerait naturel et qu'elle aurait reçu dans un certain nombre d'autres pays.

Comme nous, vous avez entendu les annonces en haut lieu de cet été, désignant comme bouc-émissaire une catégorie de la population parmi les plus fragiles, et prévoyant d'introduire dans la loi une inégalité de traitement entre français d'origine étrangère et français "de souche". Vous savez que des actes ont suivi les paroles. Et que la loi doit suivre ; du moins, si vous la votez.

Vous avez peut-être fait partie des acteurs de notre vie publique qui ont alors fait connaître leur refus de cette évolution, voire leur révolte, comme de nombreux représentants institutionnels nationaux et internationaux l'ont fait avec vous, prenant la parole pour tenter d'empêcher, entre autre, que ne viennent des temps où les citoyens seraient en conflit les uns avec les autres.

Le peuple, dans sa grande majorité, est profondément attaché aux valeurs fondatrices de notre République: Liberté, Égalité, et Fraternité. Toutes valeurs atteintes par des stigmatisations ou des expulsions collectives. Le Président de la République et le Gouvernement sont élus par les citoyens pour les représenter et agir en conformité avec la Constitution. Et donc défendre les valeurs républicaines de notre pays .

En plein milieu de l'été, le jour où ces déclarations ont envahi l'espace public, une session extraordinaire du Parlement a été décrétée par le Président de la République, sur proposition du Premier Ministre. Lors de cette session qui débute le 7 septembre, jour prévu de la manifestation contre les retraites, 24 projets et propositions de loi vont être examinés, probablement augmentés des amendements annoncés cet été, et ce, malgré les contestations qui se sont exprimées. La loi sur les retraites, fortement médiatisée, fait partie du paquet législatif de cette session. 70 heures de discussion vont lui être consacrées. Ce qui est bien le moins, étant donné le caractère important et controversé de ce projet, qui doit vraisemblablement faire descendre nos concitoyens dans la rue.

Où, mais... 24 projets de loi... et trois semaines d'examen. En fait ce sera plutôt deux semaines de débats, puisque la semaine du 20 septembre sera consacrée aux journées parlementaires des groupes. Sur ces deux semaines, la discussion sur les retraites prendra plus d'une semaine. Et pour le reste, combien de temps d'examen ?

Le reste, c'est quoi ?

- *La réforme des collectivités territoriales, très contestée et qui est passée de justesse au Sénat le 8 juillet.*
- *La loi sur la régulation bancaire et financière.*
- *La loi sur la dissimulation du visage dans les lieux publics.*
- *La loi sur l'absentéisme scolaire*
- *La loi pour éviter la double imposition entre la France et la Suisse (avec une diminution de l'imposition)*
- *La loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité*

Mais aussi la loi sur l'immigration, l'intégration et la nationalité, qui a rencontré l'opposition de nombreux représentants d'associations, et en particulier celle de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) qui a rendu son avis le 5 juillet 2010 (1).

Au Sénat sera aussi examinée la loi LOPPSI 2 (loi sur la sécurité intérieure) adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 16 février et qui est une loi fourre-tout, comportant des articles sur le développement de la vidéo-surveillance, le développement des drones, le contrôle accru d'internet, la modification de statut et de fonction de la police municipale dont les directeurs deviendront agents de police judiciaire dans certaines circonstances (2) etc. Cette loi LOPPSI 2 (48 articles) inclut aussi des dispositions relatives au développement de la réserve civile de la police, ainsi qu'au développement du service volontaire citoyen de la police, fonctions qui vont s'ouvrir à des non policiers, non militaires. Si il est bien précisé que cette réserve, si elle n'a pas pour but le maintien de l'ordre, semble constituer cependant un pas en avant vers l'instauration de milices privées, comme le précise le communiqué commun du Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France du 8 février (3). C'est l'article 37 quater de cette loi, qui, à lui seul, justifierait, nous semble-t-il, une discussion approfondie. Il serait fastidieux de détailler plus avant ces projets de loi. Et c'est bien ce qui risque de se passer dans les Assemblées : pas de temps pour discuter chaque article ou chaque amendement, et proposition d'un vote global.

Est-ce cela, la démocratie ? Des lois controversées et déterminantes pour l'avenir votées à la va-vite sur demande du Gouvernement et du Président de la République ? Et ce, au moment où les citoyens ont prévu d'aller dans la rue exprimer leur refus ? C'est légal, certes, mais est-ce fidèle à l'esprit démocratique de notre République ? Est-ce que le Parlement est devenu la chambre d'enregistrement de l'Elysée ? Est-ce que le législatif se dissout devant l'exécutif ?

Vous, Députés et Sénateurs, allez-vous être dupes de manœuvres mettant en avant des amendements contestables, qui vont demander discussions et mobilisations, tandis que pourraient être votés, sans détailler et rapidement, des projets de loi entiers qui sont eux aussi contestés ? Ou allez-vous protéger l'avenir en vous opposant collectivement à cette avancée à marche forcée ? Il n'y a pas urgence à légiférer, et le pouvoir législatif est entre vos mains.

Vous avez été élus pour représenter le peuple : or celui-ci, à part manifester dans la rue, ou sur blog et forums, n'a pas le pouvoir, en dehors des périodes électorales, de freiner une politique dont un grand nombre pense qu'elle prend une distance croissante vis à vis des droits de l'homme et des valeurs de notre pays. Et pour lequel nombreux sont ceux qui estiment qu'elle doit tenir compte des réticences qui se font jour de façon grandissante.

Vous, vous le pouvez : par la motion de censure, par des votes systématiquement négatifs, ou des refus de votes globaux des textes, vous avez les moyens, en excluant l'absence ou l'abstention, de vous opposer collectivement à ce qui pourrait être considéré comme une sorte de putsch législatif.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, exprimer votre opposition au fait de ne pas avoir le temps nécessaire à l'examen approfondi de lois importantes. Une opposition qui ne serait efficace que si elle était collective, rapprochant sur ce projet, au-delà des partis, les élus démocrates qui veulent agir pour la France.

C'est votre responsabilité de légiférer au nom du peuple, c'est votre honneur. C'est le sens de votre mandat. Nous vous faisons confiance pour l'exercer de façon éclairée.

D'avance, merci.

(1) : avis du CNDH du 5 juillet et paru le 13, consultable sur le site CNDH.fr

(2) : article de H Jouanneau "Ce que la Loppsi prévoit pour les collectivités locales" sur le site lagazettesdescommunes.com

(3) : communiqué du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature, publié le 8 février 2010 et mis à

dans les DOM TOM, etc...

Cet article organise en effet la répression de la frange la plus exclue et la plus précarisée de la population, comme les SDF, et de celle dont le mode de vie est considéré comme marginal par les institutions, et qui, en raison même de ce mode de vie, sont l'objet de discriminations (gens du voyage, occupants d'habitat alternatif...), alors même que les dispositions prévues pour permettre de diminuer les discriminations dont ces populations sont victimes en matière d'accès au logement et d'habitat (loi DALO, loi Louis Besson, procédures de péril ou d'insalubrité) sont insuffisamment appliquées.

Il crée une nouvelle discrimination concernant la protection du domicile, et traite comme des coupables ceux qui en réalité sont victimes de l'incurie de l'Etat en matière de logement et en matière d'accueil.

De par les **pouvoirs nouveaux et rapides qu'il donne au Préfet**, cet article ouvre un champ d'application considérable, qui va bien au delà du stéréotype stigmatisant « camp de rom », qui **remet en cause la protection du domicile du citoyen et de ses biens.**

Pouvant être mis en oeuvre de manière accélérée, et **en dehors du contrôle du juge civil**, sur décision du Préfet, il constitue une **mesure d'exception qu'aucune menace sérieuse ne vient justifier.**

Cette disposition vient créer une **nouvelle police de la gestion du foncier**, place l'**État dans un rôle qui contourne la protection du domicile**, et lorsque le propriétaire du terrain s'oppose à la mesure Préfectorale, **supplante le droit de propriété et les dispositions qui l'encadrent.**

Le relogement n'est pas prévu, ni même l'hébergement, contrairement aux moyens mis en place habituellement pour la résorption des bidonvilles en France. Mais **il y incontestablement un rapprochement à effectuer entre ce projet de loi et les pratiques de déguerpissement à l'oeuvre au Mali, au Kenya, au Mozambique ou au Zimbabwe, ou avec les expulsions de masse en masse en Inde, en Chine, ou en Indonésie ...**

Pourtant il ne s'agit même pas de libérer le terrain au profit de promoteurs pour une opération de spéculation immobilière, mais **d'imposer une conception de l'ordre et de l'urbanisme cruelle pour les populations précarisées et rétrograde pour les expérimentateurs d'un autre mode d'habitat à l'heure des défits environnementaux ...**

Fédération Droit Au Logement

REFLEXIONS EN VRAC

SOMMES NOUS EN PLEIN REMAKE?

Lorsqu'on écoute les discours racistes totalement délirants que tiennent nos gouvernants; lorsqu'on sait qu'un peu partout en Europe, l'extrême droite connaît une ascension vertigineuse; n'est-on pas en droit de se demander si le scénario qui a suivi le krach de 1929 revient au goût du jour?

ET S'IL Y AVAIT UN LIEN...

...Entre la loi contre le port du voile intégral – entraînant la stigmatisation de la population immigrée ou d'origine étrangère – et la généralisation de la vidéo **surveillance** protection due à la LOPPSI 2 ?

Quand on imagine que les caméras vont continuer à toujours plus envahir nos quotidiens, n'est-il pas étrange que le gouvernement fasse voter une loi concernant quelques centaines de femmes en France? Cette loi interdit la dissimulation du visage, bien au delà du niqab ou de la burka. Est-ce un simple hasard que la Loppsi lui enboite de peu le pas?

et l'affectation donnée aux locaux » (Crim, 22 janvier 1997, bull crim n° 31). En ce sens, pour tous ceux qui vivent en habitat de fortune, la tente, la cabane, la yourte, et pour tous ceux qui vivent en habitat mobile, la caravane ou la voiture, constitue leur seul et unique domicile leur résidence principale, et est à ce titre protégé.

« Il s'agit donc de contourner certaines protections accordées actuellement aux occupants, notamment la trêve hivernale. »

Les maisons, mobiles home, yourtes aménagées, constituant aussi une résidence principale sont bien sûr protégés

C'est pourquoi, lorsque le domicile est constitué, il doit y avoir intervention du juge, c'est-à-dire engagement d'une procédure d'expulsion.

Il s'agit bien ici de contourner le droit en vigueur, qui protège en partie les droits des plus vulnérables, et de contourner le passage devant le juge et la procédure d'expulsion. **Il s'agit donc de contourner certaines protections accordées actuellement aux occupants, notamment la trêve hivernale.**

Cela crée une **inégalité de traitement majeure entre ceux dont le domicile sera effectivement protégé, et ceux dont le domicile ne le sera pas**, une nouvelle discrimination qui vise les populations les plus vulnérables, qui pourront être **chassées de leur**

habitat déjà ultra précaire, y compris en plein hiver, ainsi que ceux logés dans un habitat de bonne qualité mais qui ne détiennent pas de permis de construire.

Enfin, l'article 32 ter A prévoit l'éventualité de la **démolition des habitations** : « Le cas échéant, le préfet saisit le président du tribunal de grande instance d'une demande d'autorisation de procéder à la destruction des constructions illicites édifiées pour permettre l'installation en réunion sur le terrain faisant l'objet de la mesure d'évacuation. Le président du tribunal ou son délégué statue, en la forme des référés, dans un délai de quarante-huit heures. » Le juge intervient alors, non plus pour protéger l'inviolabilité du domicile, comme cela a toujours été le cas, mais **pour organiser sa destruction, dans le cadre d'une procédure rapide en référé.**

Outre la violation du droit à une procédure équitable et contradictoire, il y a un risque majeur de violation du droit de propriété.

CONCLUSION

Nombreux sont ceux qui risquent d'être victimes de cette disposition autoritaire : SDF vivant sous tente ou dans des cabanes, gens du voyage en voie de sédentarisation habitant parfois sur des terrains leur appartenant ou qui leur sont concédés mais dans des locaux sans permis, de mobile home, gens du voyage traversant des communes qui refusent de construire des aires d'accueil, occupant d'habitat alternatif comme les yourtes, maison construites sans permis de construire comme beaucoup

LDPPSI 2

ARTICLE 32 TER A, L'EXPULSION ADMINISTRATIVE DES HABITANTS DE TERRAINS, ET LA DESTRUCTION DES BIENS

L'article 32 ter A, introduit par un amendement du gouvernement adopté par la commission des lois du Sénat puis par le Sénat, crée une procédure d'exception, expéditive et arbitraire, à l'initiative du Préfet et en l'absence du juge, pour expulser les habitants installés de manière « illicite ».

Il vise les personnes vivant dans des bidonvilles et habitats de fortune, en habitat choisi, ou les gens du voyage, en voie de sédentarisation ou non, ou les habitants de maisons ou de locaux sans permis de construire. Cet article prévoit également la destruction des biens sans procédure contradictoire, ainsi qu'une amende de 3750 euros pour les maires ou les propriétaires qui s'opposeraient à ces procédures arbitraires.

Il pourrait s'appliquer à tout moment, y compris à ceux qui sont déjà installés avant la mise en application de ce projet de loi. En effet, la rédaction de l'article est ambiguë et délibérément floue. Il n'indique pas le délai durant lequel l'intervention du Préfet est possible, et il ne précise pas que cette disposition ne s'applique pas aux installations antérieures à la loi.

QUI EST VISÉ PAR CETTE PROCÉDURE EXPÉDITIVE ?

Cette disposition **ne touche pas que les habitants de bidonvilles**. « Est illicite tout ce qui est défendu par la morale ou par la loi » (définition du Littré).

Ainsi tout édifice construit sans permis de construire est « illicite ». Le Préfet pourrait aussi avec ce texte, estimer que tout abri qui sert de résidence principal est « illicite », dès lors qu'il n'est pas raccordé au tout à l'égout ou à une fosse

septique, ou qu'il n'est pas pourvu en eau potable, par exemple ...

En ce qui concerne l'installation « **en réunion** », celle ci est constatée dès lors que **deux personnes et plus sont réunies, par exemple un couple, une famille, une association ...**

« Constitue de graves risques pour la salubrité publique », par exemple l'absence de tout à l'égout ou d'une fosse sceptique, ce qui est fréquent dans les bidonvilles, les quartiers auto construits dans les DOM TOM avant d'être l'objet de plan d'aménagement, les modes d'habitat choisi et qui

choisissent plutôt la phitoépuration et les toilettes sèches ... **Les procédure d'insalubrité sont censées répondre à ces questions.**

« Constitue de graves risques pour ... la sécurité publique » : deux applications sont possibles, le danger d'incendie, d'écroulement, qui dépendent des pouvoirs de police du Maire et relèvent de la législation sur les périls, et la menace pour le voisinage que pourraient constituer les habitants visés et qui est règlementé par le code pénal. **Là aussi, l'arbitraire s'applique.**

« Constitue de graves risques pour ... la tranquillité publique » : **des pétitions de voisinage ou un courrier du Maire qui stigmatisent des modes d'habitat, suffiraient à justifier l'utilisation de cette disposition.**

Un large public est donc visé par cette mesure, et une libre appréciation est laissée par le législateur au Préfet lui offrant un moyen de pression efficace auprès des populations placées dans ces situations de précarité, ou de celles l'ayant choisi. **Etre arraché de son habitat, ou de son logement pour être précipité dans l'extrême précarité fait réfléchir ...**

Les occupants d'habitats de fortune

La frange la plus précarisée de la population, ceux qui ne peuvent se loger nulle part et sont donc contraints de s'installer sur des terrains, dans des cabanes et des tentes (bidonvilles, sans-logis vivant dans le bois de Vincennes etc.).

Estimation chiffrée : selon le **12** rapport 2010 de la FAP, ce

sont **41 000 personnes qui vivent en habitat de fortune**, cabanes et constructions provisoires. Par ailleurs, **509 140 personnes sont actuellement privées de domicile personnel** (vivant à l'hôtel, en habitat de fortune, à l'année en camping, hébergés chez des tiers, en structure d'hébergement) et sont donc **menacés d'avoir, un jour ou l'autre, recours à l'habitat de fortune.**

Exemples :

•**Les SDF du bois de Vincennes, ceux qui s'installent dans des jardins publics, dans des bois etc.**

•**Les gens du voyage:** les regroupements pourraient être visés par cette disposition draconienne, et mettre à mal la règle selon laquelle «l'expulsion administrative», c'est à dire celle diligentée par le Préfet sans décision de justice ne peut se faire dans les cas d'occupation de terrains situés dans des communes qui n'ont pas satisfait à l'obligation de réaliser des logements sociaux.

•**Les gens du voyage en voie de sédentarisation:** Cette disposition les visera, car les difficultés qu'ils rencontrent pour se stabiliser se heurteront à cette procédure expéditive.

•**Les ménages occupant maisons et locaux construits sans permis:** Ces situations sont nombreuses en France, particulièrement dans les DOM TOM, ou la majorité des maisons ont été édifiées sans permis de construire et sont donc «illicites». Elles tomberont sous le coup de cette loi.

•**Les occupants d'habitat alternatif:** Des modes d'habitat alternatif sont mises en oeuvre de plus en plus fréquemment, poussées par des convictions écologiques ou les difficultés de se loger: il

s'agit souvent d'habitat mobile ou éphémère, respectueux de l'environnement ne laissant aucune trace. **Estimation chiffrée: plusieurs dizaines de milliers.** A noter que de nombreux français installent des yourtes ou des tipis dans leur propriété, pour leur famille. Là aussi l'article 32 ter A les menace de l'arbitraire.

•**Les habitants de mobile home:**

De nombreux mobiles home ont été installés dans des propriétés ou le plus souvent il existe des maisons. Les habitants de mobiles home dont l'installation n'aura pas été agréée seront soumis au même régime.

UNE MISE EN OEUVRE INSUFFISANTE DE LA LOI DALO

En ce qui concerne l'installation « en réunion », celle ci est constatée dès lors que deux personnes et plus sont réunies.

Le recours à l'habitat de fortune est lié à une augmentation des situations d'exclusion par le logement, la mise en oeuvre de la loi DALO étant pour l'instant insuffisante au regard de l'ampleur de la crise du logement, ainsi que le montrent les tableaux de bord du comité de suivi DALO [...] L'application très insuffisante de la loi DALO contraint une partie des ménages auxquels aucun logement ou hébergement n'est proposé à avoir recours à des solutions d'habitat de fortune.

LE VIOL DE LA PROTECTION ACCORDÉE AU DOMICILE MENANT À UNE INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le domicile est protégé en droit français. Par jurisprudence de la cour de cassation, il est le « lieu où une personne, qu'elle y habite ou non, a le droit de se dire chez elle, quel que soit le titre juridique de son occupation



**IRRÉDUCTIBLE
INCORRUPTIBLE
VOTRE GRENOUILLE REVIENT
DÈS NOVEMBRE!**

**Le premier volet du dossier
Espagne**

**EN ROUTE POUR BARCELONE!
QUI EST ENRIC DURAN?**

**Encore une réforme
silencieuse sur fond de
mouvement social**

**LES MÉDECINS DU TRAVAIL
PLACÉS SOUS LA COUPE DES
PATRONS**

**Détecteurs à incendie,
radars automatiques,
retraites... Mais qui
encaisse le pactole?**

**LOIS, RÉFORMES, UNE MINE
D'OR POUR L'OLIGARCHIE
FRANÇAISE**

**Des idées d'articles, envie
d'écrire, de dessiner,
contactez nous:**

onestpasencorecuits@gmail.com